

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

Décisions

sur

l'application du tarif, prises par le département fédéral
des péages en juin 1889.

Numéro du tarif.	Taux du droit.		
	Fr.	Ct.	
18	2.	—	Bases de pyridine.
26	—.	60	« Kalkolith », espèce de colle liquide.
199	4.	—	Zwieback à la viande.
306 ^a	3.	—	Corde isolante pour empêcher la déperdition de chaleur des conduites.
310	10.	—	Couffes à coke sans raies de couleur, marquées seulement des initiales du propriétaire.
358	60.	—	Confections faites de tissus fil et coton.
408	10.	—	Compléter comme suit la décision prise en avril 1889: « Toutes les catelles ornementées, c'est-à-dire avec <i>ornements à surface plane ou en relief</i> , rosettes, feuillages », etc. (le reste sans changement).

Dans les modifications au tarif des péages fédéraux par suite du traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie et de la convention additionnelle au traité avec l'Allemagne, il faut lire au n° 49 a, au lieu de: « au-dessus de 18 dm² », « de 18 dm² et au-dessus ».

**Recettes de l'administration des péages
dans les années 1888 et 1889.**

Mois.	1888.	1889.	1889.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . .	1,753,332. 81	1,808,288. 17	54,955. 36	—
Février . .	1,848,978. 09	1,887,616. 15	38,638. 06	—
Mars . . .	2,361,634. 71	2,264,561. 28	—	97,073. 43
Avril . . .	2,404,206. 19	2,144,480. 74	—	259,725. 45
Mai	1,811,065. 52	2,277,565. 22	466,499. 70	—
Juin	1,988,924. 09	2,061,832. 01	72,907. 92	—
Juillet . .	1,953,400. 01			
Août	2,049,929. 39			
Septembre .	2,209,532. 35			
Octobre . .	2,581,091. 37			
Novembre .	2,356,191. 13			
Décembre .	2,608,935. 59			
Total	25,927,221. 25	—	—	—
Total fin juin	12,168,141. 41	12,444,343. 57	276,202. 16	—

**Nombre des émigrants de la Suisse
pour les pays d'outre-mer.**

Mois.	1889.	1888.	Accroissement ou décroissement.
Janvier jusqu'à fin avril .	3223	3302	— 79
Mai	977	1010	— 33
Total fin mai	4200	4312	— 112

Berne, le 2 juillet 1889.

26^{me} Bulletin hebdomadaire des naissances et des décès.

Du 23 au 29 juin 1889.

Pendant la semaine comprise entre ces deux dates, le bureau fédéral de statistique a reçu des officiers de l'état civil des villes principales de la Suisse, à savoir: Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, St-Gall, la Chaux-de-fonds, Lucerne, Neuchâtel, Winterthur, Bienne, Hérisau, Schaffhouse, Fribourg et Locle, ayant ensemble une population de 480,388 habitants, l'information de 265 naissances, 177 décès et 9 mort-nés. En outre 13 naissances, 30 décès et 1 mort-né venant d'autres localités.

Parmi les décédés il y en avait 40 qui n'avaient pas dépassé la première année de la vie.

Dans ces villes les **maladies transmissibles et préventibles** ont fait 14 victimes, en outre 2 venant d'une autre localité, à savoir :

La *rougeole* 2 (1 à Zurich-ville et 1 à Riesbach).

La *scarlatine* 3 (1 à Aussersihl, 1 à Berne venant de Zollikofen et 1 à la Chaux-de-fonds).

La *diphthérie* et le *croup* 2 (1 à Lausanne et 1 à Schaffhouse venant de Rafz).

La *coqueluche* 1 à Genève-ville.

L'*érysipèle* 0.

Le *typhus* 7 à Bâle.

La *fièvre puerpérale* 1 à Bâle.

La *diarrhée infantile* 20 (1 à Aussersihl, 1 à Genève-ville, 5 à Bâle, 2 à Berne, 2 à Lausanne, 2 à Neuchâtel, 3 à Bienne, 2 à Hérisau, 1 à Schaffhouse et 1 à Fribourg).

38 de *phthisie pulmonaire*, en outre 2 venant du dehors.

9 par suite d'*affections aiguës des organes respiratoires*; 2 par suite de *maladies organiques du cœur*, en outre 1 venant du dehors; 6 d'*apoplexie cérébrale*, en outre 3 venant du dehors; 1 par suite d'*accident*, en outre 4 venant du dehors; 1 par suite de *suicide*.

11 enfants sont morts de *faiblesse congénitale*, en outre 2 venant du dehors, et 5 vieillards de *décépitude sénile*, en outre 1 venant du dehors.

Le *taux de mortalité* calculé pour une année et par 1000 habitants, pour le total des villes sus-indiquées, est de 19.2 ‰ : — pour les 4 dernières semaines, il a été de 17.2 — 15.5 — 17.5 — 18.7 ‰.

Morbidité.

L'information des cas suivants de maladies transmissibles a eu lieu du 23 au 29 juin :

1. Variole et varioloïde.

Nulle part dans les cantons et localités qui communiquent leurs informations au bureau fédéral de statistique.

2. Rougeole.

Schaffhouse (canton) : 2 cas, dont 1 à Unterhallau et 1 à Barzheim.

Zurich (agglom.) : 35 cas, dont 9 à Zurich-ville, 8 à Unterstrass et 8 à Riesbach, 5 à Hottingen, 4 à Oberstrass et 1 à Wiedikon.

Bâle-ville : 10 cas datant de la semaine précédente et 3 cas de la semaine dernière.

Olten : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

3. Scarlatine.

Schaffhouse (canton) : 4 cas à Trasadingen.

Zurich (agglom.) : 8 cas, dont 3 à Wiedikon, 2 à Aussersihl, 2 à Riesbach et 1 à Hottingen.

Bâle-ville : 9 cas datant de l'avant-dernière et 3 cas de la dernière semaine.

Olten : 0.

Berne : 3 cas se répartissant entre le quartier vert, la Lorraine et la Länggasse.

Neuchâtel (canton) : 1 cas au Locle et 1 à la Sagne.

Vaud (canton) : 2 cas à Ollon.

4. Diphthérie et croup.

Schaffhouse (canton) : 2 cas à Unterhallau.

Zurich (agglom.) : 5 cas disséminés dans 5 communes suburbaines.

Bâle-ville : 10 cas datant de l'avant-dernière et 2 cas de la dernière semaine.

Olten : 0.

Berne : 2 cas, dont 1 survenu à l'hôpital de l'Isle venant de Zollikofen et l'autre au quartier vert.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 3 cas à Lausanne.

5. Coqueluche.

Schaffhouse (canton) : 6 cas, dont 2 à Neunkirch et 4 à Osterfingen.

Zurich (agglom.) : 1 cas à Hottingen.

Bâle-ville : 3 cas de la semaine précédente.

Olten : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 3 cas à Neuchâtel-ville et 2 à Boudry.

Vaud (canton) : 0.

6. Varicelles.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 2 cas, dont 1 à Zurich-ville et 1 à Riesbach.

Bâle-ville : 3 cas de la semaine précédente.

Olten : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

7. Rubéole.

Pas de cas.

8. Erysipèle.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 2 cas, dont 1 à Hottingen et 1 à Riesbach.

Bâle-ville : 5 cas de la semaine précédente.

Olten : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

9. Méningite cérébrospinale.

Pas de cas.

10. Fièvre typhoïde.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 7 cas, dont 3 à Riesbach et 1 cas à Aussersihl, Unterstrass, Oberstrass et Fluntern.

Bâle-ville : 153 cas pendant l'avant-dernière semaine et 27 cas pendant la dernière semaine. La plupart des cas de typhus datent encore d'une époque antérieure et affectent tous les quartiers de la ville, mais plus particulièrement les deux plateaux (80 cas), tandis que les contrées situées plus bas ont moins souffert, le Grand-Bâle (32 cas) et le Petit-Bâle (40 cas). Un cas vient du dehors.

Olten : 1 cas à Dullikon importé de Bâle.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 4 cas, dont 2 à Prilly, 1 à Aigle et 1 à Bidey-Magnoux.

11. Fièvre puerpérale.

Schaffhouse (canton) : 0.

Zurich (agglom.) : 0.

Bâle-ville : 0.

Olten : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 1 cas à Orzens.

Dans toutes les localités indiquées les mesures préventives ont été prises; l'information des cas prouvant d'ailleurs l'intérêt que les autorités et les médecins portent à la police sanitaire.

Les informations données dans d'autres cantons seront communiquées dans le bulletin mensuel.

Bureau fédéral de statistique.

LISTE

des

**sous-agents d'émigration dont la nomination a été confirmée
par le conseil fédéral le 5 juillet 1889.**

Agence *Wirth-Herzog*, à Aarau :

Pfoiffer, Jean-Gaspard, fils, à St-Gall.

Agence *Schneebeli & C^{ie}*, à Bâle :

Galletti, Silvio, à Contra (Tessin).

Agence *Rommel & C^{ie}*, à Bâle :

Baumgartner, François, à Soleure.

Abplanalp, Melchior, à Brienz.

Bolle, Gustave-Alcide, à la Chaux-de-fonds.

Agence *Louis Kaiser*, à Bâle :

Anhorn, Bartholomé, à Heiden.

Schenker, Oscar, à Chiasso.

Sassella, Giuseppe, à Lugano.

Pfenniger, Albert, à Lucerne.

Rimensberger, Jacques, à St-Gall.

Agence *Corecco & Brivio*, à Bodio :

Cometta, Maria, à Arogno (Tessin).

Agence *J. Leuenberger & C^{ie}*, à Bienne :

Hug, Albert-Théophile, à Berthoud.

Agence *A. Zwiilchenbart*, à Bâle :

Sonderregger, Jean, à Coire.

Lachat, Léon, à Bassecourt.

Burkhardt, Charles, à Bâle.

Hofmann, Fritz, à Langnau.

Haller, Emile, à Neuchâtel.

Jaussi, Jean-Rodolphe, à Thoune.

Depuis notre dernière publication du 8 janvier de l'année courante, les personnes ci-après désignées ont *cessé de fonctionner en qualité de sous-agents* :

De l'agence *Louis Kaiser*, à Bâle :

Kupferschmid-Hefti, Rodolphe, à Berthoud.

De l'agence *Wirth-Herzog*, à Aarau :

Pfeiffer, Gaspard, père, à St-Gall.

De l'agence *Corecco & Brivio*, à Bodio :

Sordelli, Francesco, à Locarno.

Ferrazzini, Matteo, à Borgnone.

De l'agence *J. Leuenberger & C^{ie}*, à Bienne :

Bützberger, Jean, à Berthoud.

De l'agence *A. Zwilchenbart*, à Bâle :

Hænni, Adolphe, à Delémont.

MM. Antonio *Nessi* et Giovanni *Consolascio*, à Locarno, auparavant sous-agents de l'agence A. Zwilchenbart, sont actuellement au service de la maison *Corecco et Brivio*.

M. Hans *Kupli* (agence A. Zwilchenbart) a transféré son domicile de Bâle à *Locarno*.

Berne, le 5 juillet 1889.

Département fédéral des affaires étrangères,
Division Emigration.

Hypothèque sur un chemin de fer.

Le conseil d'administration du chemin de fer à voie étroite Ponts-Sagne-Chaux-de-fonds, ligne en construction, qui sera prochainement ouverte à l'exploitation, a obtenu, par arrêté du 5 octobre 1888, l'autorisation d'hypothéquer cette ligne pour une somme de 107,000 francs. Il demande

actuellement au conseil fédéral d'être autorisé à porter cette somme à 140,000 francs, l'augmentation devant également servir à terminer l'établissement du chemin de fer.

Conformément à l'article 2 de la loi concernant les hypothèques, cette demande est, par les présentes, portée à la connaissance de tous les intéressés. Les oppositions éventuelles doivent être faites en mains du conseil fédéral, d'ici au 8 juillet prochain.

Berne, le 24 juin 1889. [2.]

Au nom du conseil fédéral :

La chancellerie fédérale.

Publication.

Il se tiendra, du 20 avril au 11 mai 1890, à *Buenos-Aires*, une *exposition agricole*, qui comprendra les divisions suivantes :

1. Bétail, animaux domestiques, oiseaux de basse-cour.
2. Machines et instruments.
3. Produits agricoles.
4. Plans, modèles et descriptions d'exploitations agricoles.

Les deux premières divisions seront internationales, et le gouvernement de la République argentine invite les intéressés à exposer dans ces divisions.

Les personnes qui en feront la demande au département soussigné recevront le règlement et le programme détaillé de l'exposition dont il s'agit.

Berne, le 26 juin 1889. [3.]

Département fédéral de l'agriculture.

AVIS.

Le *tarif fédéral des péages* remanié (tarif d'usage), qui a paru en 1888 en français et en allemand, vient de paraître aussi en *italien*. On peut se le procurer, au prix de fr. 1. 50 par exemplaire (à joindre à la commande), auprès de la direction des péages à Lugano.

Un supplément à cette édition du tarif, contenant les modifications apportées au tarif par les traités avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, ainsi que les Explications et décisions publiées

depuis le mois de mai 1888, est sous presse et paraîtra prochainement dans les trois langues nationales.

Berne, le 21 juin 1889. [4..].

Département fédéral des péages.

Publication.

Statistique du commerce.

Les deux tableaux graphiques, représentant pour 1888 :

- 1, le commerce avec les 14 états les plus importants ;
2. le commerce général, ainsi que les recettes de péages et les frais d'administration,

viennent de paraître ; on peut se les procurer, au prix de 55 centimes pour le premier et de 30 centimes pour le second, au bureau de la statistique du commerce, ancien hôtel de Zähringen, à Berne.

Berne, le 13 mai 1889. [5....].

Direction générale des péages.

Avis.

Révision du tarif des péages fédéraux.

L'assemblée fédérale a, dans sa session de décembre 1888, adopté le postulat suivant :

« Le conseil fédéral est invité à entreprendre en temps utile la révision du tarif des péages et à présenter à ce sujet un rapport et des propositions. »

Afin de pouvoir commencer le plus tôt possible les travaux préliminaires de cette révision, le département soussigné invite tous les cercles intéressés de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et des arts et métiers à lui faire connaître au plus tôt les rubriques du tarif qu'ils désirent voir modifier, en exposant leurs motifs d'une manière concise et en formulant des propositions positives.

Une invitation semblable a été adressée directement aux gouvernements cantonaux, au vorort de la société suisse du commerce et de l'industrie, au département fédéral de l'agriculture, pour la transmettre aux cercles agricoles et au comité central de la société suisse des arts et métiers, autorités et comités qui paraissent en première ligne appelés à recevoir les pétitions des ressortissants des cantons et des sphères de leur ressort, pour les transmettre aux autorités de péages sous forme d'un mémoire collectif.

Le délai pour l'envoi de ces pétitions a été fixé au 31 août 1889.

Berne, le 17 avril 1889.

Département fédéral des péages.

Sommaire de la Feuille officielle suisse du commerce.

N° 116, du 29 juin 1889.

Titres disparus. Domiciles juridiques. Inscriptions au registre du commerce. Banques d'émission : mouvement de billets en mai. Bilan au 31 décembre de la « Lebensversicherungs-Gesellschaft », à Leipzig. Traités de commerce : Italie-République dominicaine ; Italie-Nicaragua ; Japon. Commerce avec la Suède. Télégraphes. Situation de banques étrangères.

N° 117, du 2 juillet 1889.

Titres disparus. Domiciles juridiques. Inscriptions au registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Banques d'émission : situation hebdomadaire ; spécification de l'encaisse légale au 29 juin 1889 ; mouvement du bureau central avec les banques concordataires en juin. Agence d'émigration Christ-Simmener. Bilans au 31 décembre de la « Lebensversicherungsbank für Deutschland », à Gotha, de la « Allgemeine Versicherungsgesellschaft Helvetia », à St-Gall, de la « Schweizerische Sterbe- und Alterskasse », à Bâle, de la « Neuchâteloise », société suisse d'assurance des risques de transport, à Neuchâtel, et de la compagnie française du « Phénix », assurance contre l'incendie.

N° 118, du 4 juillet 1889.

Titres disparus. Domiciles juridiques. Inscriptions au registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Recettes de l'administration des péages en juin. Situation générale des 34 banques d'émission suisses à la fin de chaque semaine du 1^{er} semestre 1889. Bilans au 31 décembre de la « Helvetia, schweizerische Feuer-versicherungs-Gesellschaft », à St-Gall, et du « Rheinisch-Westfälischer Lloyd, Transport-Versicherungs-Aktien-Gesellschaft », à Gladbach. Liste des dessins et modèles, 2^{me} quinzaine de juin 1889. Enregistrements d'œuvres littéraires et artistiques. Traité de commerce : Suisse-Belgique. Télégraphes. Situation de banques étrangères.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,
annonces et insertions.

Mise au concours de travaux.

L'administration soussignée met au concours 63 lits en fer à deux étages pesant chacun environ 146 kilogrammes.

Les plans et conditions de concours peuvent être examinés soit au bureau fédéral de constructions à Airolo, soit au bureau du génie à Berne. Un modèle se trouve à ce dernier bureau.

Les devis devront être mis à la poste au plus tard le 15 juillet prochain. Berne, le 29 juin 1889. [2.].

*Bureau fédéral du génie,
section des fortifications.*

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.1889
Date	
Data	
Seite	878-889
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 425

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.